



le 11 décembre 2011
dans notre région !

www.clubtgvrhinrhone.eu

 Cliquez ici pour en savoir plus

Actualité

Mise en garde diffusion fausse monnaie 20 €uros - 21/06/19 De faux billets de 20 €uros circulent. Soyez vigilants.

Un phénomène d'escroqueries réalisées au préjudice de commerçants (notamment les bars-tabacs) au moyen de faux billets de 20 euros (première édition mise en circulation par la Banque Centrale Européenne - BCE) est apparu sur le territoire national.

Les faux billets, en vente libre sur des sites marchands référencés sur Internet, sont à l'origine destinés pour le jeu ou encore le cinéma, le théâtre ou les spectacles (magie, etc.). Les coupures présentent, à quelques exceptions près, toutes les apparences de la monnaie ayant cours légal actuellement.

Le ou les auteurs profitent de cette ressemblance pour régler leurs achats, les faits étant généralement découverts après coup par les victimes.



Ces faits appellent à la vigilance chez les professionnels (commerces de proximité) et plus particulièrement chez les buralistes, cibles privilégiées des escrocs.

CONDUITE A TENIR

Faire preuve d'une vigilance accrue, notamment auprès de vos clients de passage :

Veillez à ne pas perdre le ou les billets de vue pendant la transaction. Nous vous laissez pas distraire par un éventuel complice.

N'encaissez surtout pas l'argent avant d'avoir contrôlé la conformité de la coupure avec la monnaie Euros notamment et l'existence de l'ensemble des signes de sécurité selon la méthode TRI : Toucher, Regarder, Incliner.

REMARQUES IMPORTANTES

Ces fausses coupures comportent, en dessous des écritures de la BCE rédigées en plusieurs langues, la mention "this no legal. It is to be used for motion props only" et sous la bannière de l'Europe la mention "Money Movie". Les numéros de série sont identiques pour un même lot de billets.



Signalez sans délai à la gendarmerie en cas de victimisation (escroquerie ou tentative d'escroquerie) en composant le 17.

Communiquez tout signalement (marque, type, modèle, couleur, immatriculation (même partielle), du véhicule utilisé, nombre

d'individus, description vestimentaire, direction de fuite...) permettant le contrôle par les forces de l'ordre.
Équipez vous d'un appareil détecteur de faux billets (lampe UV).

Si votre établissement est équipé de vidéoprotection avec enregistrement, pensez à sauvegarder la scène. Elle sera une aide précieuse pour les enquêteurs en cas de dépôt de plainte.

EN CAS DE VICTIMISATION

Signalez rapidement les faits à la Gendarmerie en composant le 17 et déposez plainte en vous rendant dans le service le plus proche de votre domicile ou celui du siège de votre établissement ou encore sur le site institutionnel accessible depuis le lien suivant : <https://pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>

Veillez à préserver toute trace ou indice, en manipulant le moins possible la ou les coupures remises. Ces éléments de preuves seront utiles à l'enquête.

Ne pas déposer plainte permet aux auteurs de poursuivre leurs activités délictuelles en toute impunité.

Source : *Groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin - Cellule prévention technique de la malveillance*

Pour aller plus loin :

La CCI vous propose en partenariat avec la Banque de France une session d'information sur l'authentification des billets le 24 septembre 2019 à 8h00.



Cliquez ici pour vous inscrire.